



Cdi 35 + CDD 10H pour 1 mois + autoentrepreneur

Par manu37, le 10/12/2013 à 12:57

Bonjour,

Je voudrais savoir si il est possible de travailler 35h dans une entreprise (A) et de cumuler dans une entreprise (B) un cdd de 3h par semaine pendant 1 ou 2 mois dans l'année.

Tout en sachant que je suis aussi autoentrepreneur agréé service à la personne mais cet agrément m'empêche de travailler pour les entreprises.

Donc la seule solution que j'ai trouvée c'est de passer par l'interim ou le cdd!

Mais est-ce que c'est possible?

Par moisse, le 10/12/2013 à 17:48

Bonsoir,

A votre première interrogation il est possible de travailler en CDI 35h/semaine et un autre CDI/CDD de 3 heures voire plus.

Il ne faut pas dépasser l'amplitude totale cumulée soit 44h/semaine sur 12 semaines, avec 48 h exceptionnellement.

Il faut par contre s'assurer que le contrat CDI ne l'interdit pas par des clauses de loyauté et/ou exclusivité.

Pour ce qui est de votre agrément, j'ignore de quoi il retourne lorsque vous faites état d'une

interdiction d'exercice, mais si telle est la situation, vous ne pouvez pas chercher à éluder cette interdiction en modifiant les apparences.